

65010 - Soutien à la pratique sportive

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive scolaire UGSEL Alsace et d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports.
Proposition d'approbation des termes du projet de convention financière à conclure avec l'Association de la Maison Départementale des Sports**

Rapport n° CP/2019/018

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux associations sportives des aides à la licence sportive scolaire UGSEL et une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports.

Le présent rapport a également pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec l'Association de la Maison Départementale des Sports.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES DES COLLEGES

Réuni en Assemblée Plénière le 22 octobre 2018 (Délibération n° CD/2018/044), le Conseil Départemental a décidé du principe d'attribution aux associations sportives scolaires des collèges affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L.), une subvention de 3 € par licencié pour l'année scolaire 2018/2019.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 12 390 € aux associations sportives figurant dans les tableaux joints en annexe.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

La Maison Départementale des Sports, installée depuis 2001 à STRASBOURG 4, rue Jean-Mentelin, dans des locaux, propriété du Département, réaménagés pour répondre aux besoins du monde sportif, accueille actuellement les sièges d'une cinquantaine de comités départementaux et quelques antennes de ligues et comités régionaux sportifs, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.), et l'Agence Technique et Sportive d'Alsace (A.T.S.A.).

Ces locaux sont mis gracieusement à la disposition des comités pour les bureaux de leurs permanents (une cinquantaine d'agents) et des associations sportives pour les réunions et les formations.

La Maison des Sports abrite également en son sein, à titre gratuit, l'A.T.S.A., créée en 1986 sur le même mode que l'Agence Culturelle d'Alsace avec, pour objet, d'aider, par tous les moyens, au développement du sport en Alsace en mettant, notamment, à disposition du matériel dans les domaines de l'impression, de la sonorisation, du chronométrage ou de l'audiovisuel.

En mai 2012, le Département a réceptionné officiellement la donation Raymond HAHN, une collection rassemblée dans les vitrines du rez-de-chaussée de la Maison des Sports, des objets liés au monde du sport qui présentent un intérêt historique pour le mouvement sportif bas-rhinois, et qui constituent pour certains des pièces uniques de collection.

Cet ensemble comprend une collection d'ouvrages sur les Jeux Olympiques et les championnats du monde toutes disciplines confondues, des objets servant à la pratique de la discipline, anciens ou ayant appartenu à des sportifs célèbres, des documents relevant de la vie ou de la carrière de sportifs, des médailles, titres et trophées, des affiches de collection et autres films sur le sport.

Le Département attribue annuellement une subvention de fonctionnement de 135 000 € à l'Association de la Maison Départementale des Sports, qui avec ses deux agents, en assure l'entretien et la gestion.

Il est proposé pour 2019 :

- de décider d'attribuer à l'Association de la Maison Départementale des Sports une subvention de 135 000 € ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association de la Maison Départementale des Sports, joint au présent rapport ;
- de décider du versement de la subvention 2019, selon les modalités suivantes :
 - une avance de 50 %, soit 67 500 € à la réception de la convention financière signée ;
 - le solde de 67 500 € après la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2019, et au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2018.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 21 janvier 2019 un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 135 000 € à l'Association de la Maison Départementale des Sports.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15274	65-6574-28	88 000,00 €	88 000,00 €	12 390,00 €
15271	65-6574-32	135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions de :

- 12 390 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) pour l'année 2018/2019 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

- de 135 000 € à l'Association de la Maison Départementale des Sports pour l'année 2019 et versée selon les modalités suivantes :

* une avance de 50%, soit 67 500 € à la réception de la convention financière signée ;

* le solde de 67 500 € après la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2019, et au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2018.

Elle autorise par ailleurs son président, à signer la convention financière à conclure entre le Département et l'Association de la Maison Départementale des Sports, jointe à la présente délibération.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY